

A Y H

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 500 €

4 PLACE FRANCOIS SPOERRY 83310 GRIMAUD

RCS FREJUS 890405947

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 04/11/2025

antoine houriez ysenbaert,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 1 Place des Augustins 83300 Draguignan, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 4 PLACE FRANCOIS SPOERRY 83310 GRIMAUD à compter du 04/11/2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

antoine houriez ysenbaert, Associé Unique

